

PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR)



COMMISSION
SCOLAIRE DU
FER

2018-2022

Table des matières

1. <i>But du plan d'engagement vers la réussite</i>	2
2. <i>Encadrements légaux</i>	2
3. <i>Groupes ayant collaboré à l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite</i>	3
4. <i>Consultations menées lors de l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite</i>	4
5. <i>Contexte dans lequel évolue la commission scolaire</i>	4
6. <i>Orientations, objectifs ou cibles déterminés par le ministre</i>	10
7. <i>Orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à la commission scolaire</i>	11
8. <i>Déclaration contenant les objectifs de la commission scolaire quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité</i>	15
9. <i>Signataires du plan d'engagement vers la réussite</i>	17

Liste des annexes

ANNEXE 1 Taux de diplomation et de qualification de différents groupes d'élèves

ANNEXE 2 Définitions

1. But du plan d'engagement vers la réussite

Le plan d'engagement vers la réussite permet de partager, avec l'ensemble des intervenants éducatifs, des parents et de la communauté, une vision commune des constats et défis en vue de créer une mobilisation autour d'orientations et d'objectifs axés sur l'élève. Le plan d'engagement vers la réussite permet ainsi de faire connaître ce que la commission scolaire entend faire pour assurer la réussite éducative de tous ses élèves, jeunes et adultes, et les efforts qui seront nécessaires pour y parvenir.

2. Encadrements légaux

Le plan d'engagement vers la réussite doit respecter les dispositions législatives de la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique.

209.1 Pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque commission scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère. Le plan d'engagement vers la réussite doit également, le cas échéant, répondre aux attentes signifiées en application de l'article 459.2. En outre, sa période doit s'harmoniser avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.

Ce plan, qu'elle peut actualiser au besoin, doit comporter :

- 1° Le contexte dans lequel elle évolue, notamment les besoins de ses écoles et de ses centres, les principaux enjeux auxquels elle est confrontée ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu'elle dessert;
- 2° Les orientations et les objectifs retenus;
- 3° Les cibles visées au terme de la période couverte par le plan;
- 4° Les indicateurs, notamment nationaux, utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et cibles visés;
- 5° Une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité;
- 6° Tout autre élément déterminé par le ministre.

Dans la préparation de son plan d'engagement vers la réussite, la commission scolaire consulte notamment le comité de parents, le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le comité consultatif de gestion, les conseils d'établissement, les enseignants et les autres membres du personnel, de même que les élèves. Le comité de parents et le comité consultatif de gestion peuvent notamment faire des recommandations portant sur ce que devrait contenir le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

La commission scolaire transmet au ministre son plan d'engagement vers la réussite et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si la commission scolaire et le ministre en conviennent. Le plan d'engagement vers la réussite prend effet le jour de sa publication. La commission scolaire doit, lors de la séance qui suit la prise d'effet de son plan d'engagement vers la réussite, présenter à la population le contenu de ce plan. Un avis public indiquant la date, l'heure et le lieu de cette séance doit être donné à la population au moins 10 jours avant sa tenue.

459.2 Le ministre peut déterminer, pour l'ensemble des commissions scolaires ou en fonction de la situation de l'une ou de certaines d'entre elles, des orientations, des objectifs ou des cibles devant être pris en compte pour l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

459.3 Le ministre peut prescrire à toute commission scolaire des modalités visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le ministère.

Il peut en outre, à la suite de la réception du plan d'engagement vers la réussite d'une commission scolaire, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 209.1 ou de procéder à des modifications afin que la période couverte par ce plan soit harmonisée avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa. Il peut aussi faire une telle demande afin que ce plan soit cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère ou qu'il réponde aux attentes signifiées en application de l'article 459.2.

3. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite

Les travaux d'élaboration du PEVR ont été dirigés par la direction générale et une conseillère pédagogique ayant une expertise dans l'analyse, l'élaboration et le suivi des projets éducatifs des écoles. Le comité consultatif de gestion élargi (tous les gestionnaires) a été un acteur important pour les travaux. Les commissaires ont aussi participé à cette élaboration.

4. Consultations menées lors de l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite

Dans le cadre de l'analyse de la situation et de l'élaboration de son plan d'engagement vers la réussite, la commission scolaire a consulté les groupes suivants :

- Le comité de parents;
- Le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Le comité consultatif de gestion;
- Les conseils d'établissements;
- Le personnel;
- Les élèves, par l'entremise des conseils étudiants et instances démocratiques;
- Le syndicat des enseignants et du personnel de soutien;
- Le syndicat des professionnels;
- Les associations de cadres;
- Différents partenaires de la réussite.

Il est également important de mentionner que le personnel de toutes les écoles a répondu à un questionnaire visant à cibler les éléments à prioriser dans le projet éducatif de leur établissement. Une synthèse a été effectuée afin de dégager des dossiers communs à cibler dans le PEVR.

5. Contexte dans lequel évolue la commission scolaire

TERRITOIRE

La Commission scolaire du Fer est située sur la rive nord du golfe Saint-Laurent et existe depuis 1998. Elle est le résultat de la fusion des commissions scolaires de Sept-Îles, de Port-Cartier et de Fermont. Elle dessert la clientèle francophone de son territoire.

Son territoire côtier s'étend sur 150 kilomètres auxquels s'additionne une partie au Nord. Sur la côte, nous retrouvons la municipalité de Port-Cartier comptant 6 400 habitants incluant le village de Pentecôte à 35 km vers l'ouest. La plus grosse municipalité est celle de Sept-Îles, toujours en bordure du fleuve. Sa population est de 25 000 habitants incluant le village de Gallix. Elle compte également une communauté autochtone : les Innus forment une population résidente de plus de 3 000 membres répartis en deux communautés (Uashat et Mani-Utenam). Uashat est adjacent à Sept-Îles, alors que Mani-Utenam est situé à 14 km à l'est de la municipalité. Dans le nord, la ville de Fermont, qui compte 2 500 habitants, une partie de Schefferville et la communauté de Matimekosh-Lac-John font aussi partie du territoire de la Commission scolaire du Fer.

CLIENTÈLE

Nous avons une baisse de clientèle depuis quelques années, ce qui a un impact sur notre capacité financière et rend difficile la mise en place de l'organisation des services. Nous avons une certaine stabilité en formation générale des adultes mais nous subissons une baisse en 2017-2018. En formation professionnelle, la survie de certains DEP est compromise. Avec la construction du Pavillon G.-Scherrer et les trois nouveaux cours associés, nous avons espoir d'augmenter la clientèle. Le recrutement est un enjeu crucial pour la commission scolaire.

À Sept-Îles, une clientèle autochtone importante fréquente nos écoles. Cette clientèle provient des deux communautés de Sept-Îles ainsi que des autres communautés de la Côte-Nord. Pour une partie de ces élèves, le français n'est pas la langue maternelle.

Le contexte économique de la Côte-Nord influence les fluctuations de la clientèle. Le travail par rotation (service de navette aérienne) de plus en plus présent et permettant à des travailleurs de l'extérieur de la région d'occuper des emplois sur notre territoire a aussi un impact marqué.

CLIENTÈLE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

École	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Préscolaire-Primaire	2 736	2 721	2 712	2 674	2 713	2 645
Secondaire	1 748	1 705	1 665	1 583	1 532	1 548
Total / C.S.	4 484	4 426	4 377	4 257	4 245	4 193

Source des données : Services éducatifs

CLIENTÈLE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
309	354	323	299	334

Source des données 2016-2017 : Bilan 4 Charlemagne

CLIENTÈLE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
1 053	1 097	1 144	1 166	ND

Source des données : Agir janvier 2018

LES ÉCOLES ET LES CENTRES

Malgré l'immensité de notre territoire, les écoles et centres se situent majoritairement dans trois villes : Port-Cartier, Fermont et Sept-Îles. Deux petites écoles primaires sont à une trentaine de kilomètres de Port-Cartier, ce qui rend parfois le déploiement des services plus complexe. L'éloignement de la ville de Fermont rend aussi l'accès à certains professionnels plus difficile à gérer.

Voici la description de nos établissements :

- 13 écoles primaires, dont 10 écoles considérées en milieu défavorisé.
- 4 écoles secondaires, dont 3 écoles considérées en milieu défavorisé.
- 1 centre de formation générale des adultes et de formation professionnelle avec des points de service à Fermont, Port-Cartier et dans deux centres de détention.

Note : Lorsque nous faisons référence à la défavorisation, nous utilisons l'indice ministériel IMSE (voir la définition en annexe). Cette défavorisation peut prendre diverses formes (économique, sociale et culturelle).

COMMUNAUTÉ

La commission scolaire est sur un territoire où l'industrie des ressources naturelles (mines, forêts, pêches, aluminerie...) constitue le gros acteur économique du milieu. Avec les hauts et les bas économiques de cette industrie, la clientèle suit la même tendance depuis 10 ans.

Le secteur de la formation professionnelle est un joueur important dans le milieu afin de diplômer des travailleurs potentiels.

Notre service aux entreprises prend de plus en plus de place dans le milieu industriel des grandes entreprises et des PME. Les commissions scolaires de la Côte-Nord se sont associées pour créer RésoNord, un regroupement pour la formation des travailleurs en entreprise.

Notre territoire compte aussi une école privée possédant une clientèle stable, des écoles dans les communautés autochtones, un Cégep et un pavillon universitaire. Notre collaboration avec ces partenaires est très bonne, plus particulièrement avec le Cégep où des chantiers conjoints sont travaillés.

Pour nous, les élèves issus de l'immigration ne sont pas un enjeu, puisqu'ils sont peu nombreux et qu'ils réussissent bien. Cette situation pourrait évoluer dans les prochaines années.

CLIMAT ORGANISATIONNEL

Le climat relationnel dans les différents établissements et au centre administratif est positif. Nous percevons toutefois que le sentiment d'appartenance des membres du personnel est plus fort au sein de chacun des établissements et secteurs, plutôt qu'envers l'ensemble de la commission scolaire.

Avec les parties syndicales et les associations, les relations sont respectueuses et la recherche de solutions est priorisée. Les différents comités prévus sont en place et fonctionnent bien.

GESTION DE PROXIMITÉ

De par la taille de notre commission scolaire, nous avons l'avantage d'avoir une gestion de proximité : toutes les directions siègent au CCG, elles ont l'occasion d'intervenir régulièrement afin d'améliorer nos processus de gestion et de faire part des besoins de leur milieu. Nous privilégions l'approche par résolution de problème lorsque des problématiques se présentent. La majorité des directions d'écoles et tous les directeurs de services participent au comité de répartition des ressources.

APPROCHE COLLABORATIVE

Les gestionnaires d'établissement, depuis quelques années, favorisent les approches collaboratives afin d'améliorer leurs pratiques et favoriser le développement professionnel de leur personnel. Nous sommes impliqués dans le projet CAR (collaborer-apprendre-réussir) encadré par le CTREQ et supporté par la Fondation Lucie et André Chagnon qui vise l'implantation d'approches collaboratives dans la commission scolaire. Presque toutes les directions d'établissement sont partie prenante de ce projet.

PRIORITÉS DES ÉTABLISSEMENTS

Nous supportons nos écoles dans l'élaboration de leur projet éducatif en priorisant les éléments essentiels menant à la persévérance et la réussite de tous les élèves.

Les thèmes à documenter lors du portrait et de l'analyse du milieu sont :

- Le suivi des résultats des élèves et des autres données pouvant nous orienter dans nos actions;
- Le climat bienveillant et sécuritaire;
- Les pratiques pédagogiques et éducatives;
- Les besoins particuliers des élèves.

Les leviers ciblés par les écoles pour améliorer la réussite sont :

- L'harmonisation des pratiques et la concertation;
- Le développement professionnel (formation et accompagnement);
- L'application de mesures universelles jugées efficaces pour l'ensemble des élèves.

Au cours de cette année, le personnel des écoles a complété un sondage afin de cibler des éléments à travailler dans leur milieu et les priorités ressorties seront intégrées dans les projets éducatifs. Après analyse de toutes ces priorités, la commission scolaire dégage certains éléments communs qui préoccupent plusieurs écoles. Ces éléments sont :

- L'enseignement de la lecture;
- L'enseignement de l'écriture;
- L'enseignement de la mathématique;
- Les pratiques organisationnelles.

RESSOURCES MATÉRIELLES

Notre parc immobilier a en moyenne de 40 à 60 ans. Tout comme pour le reste du parc immobilier québécois, nous sommes à rattraper le déficit de maintenance et de financement des décennies passées. L'entretien préventif, la mise aux normes et l'amélioration de notre rendement énergétique sont nos priorités. La volonté de rattraper le retard se traduit en plusieurs gros chantiers prévus dans les années à venir, dont plusieurs aux installations de Fermont, d'autres sur nos réseaux de plomberie et de chauffage ainsi que la modernisation de nos infrastructures.

RESSOURCES FINANCIÈRES

Nous avons travaillé fort pour passer au travers les compressions. Nous avons repris le contrôle, mais notre situation est fragile, surtout avec la baisse de clientèle. Nous avons priorisé l'amélioration de nos suivis budgétaires afin d'être en mesure de prendre des orientations selon les tendances et supporter administrativement nos établissements en leur laissant leur autonomie.

Les écoles profitent de différentes allocations qui permettent l'ajout de ressources en support aux élèves. Ces ressources touchent plusieurs types de postes : enseignants en mesures probantes et en orthopédagogie, éducation spécialisée et professionnels. Au global, notre budget représente environ 70 millions annuellement.

RESSOURCES HUMAINES

Pour le service des ressources humaines, les priorités sont le recrutement, la rétention et la valorisation du personnel, surtout avec les mesures ministérielles des dernières années. Plusieurs postes de professionnels et d'employés de soutien sont difficiles à combler, de moins en moins d'enseignants sont intéressés aux postes de directions et nous vivons une pénurie majeure d'enseignants et de suppléants. Les compressions des dernières années au niveau des effectifs du service ont affecté nos travaux de développement et de support aux gestionnaires. L'implantation d'un nouveau système de gestion de paye et de ressources humaines est incontournable et représentera un défi pour les prochaines années.

SERVICES ÉDUCATIFS

Au niveau des services éducatifs, avec un effectif réduit, nous devons prioriser annuellement les dossiers afin de répondre aux besoins du personnel et des élèves. Pour l'aspect de formation du personnel, la situation reste un peu complexe. Le budget, le remplacement du personnel, le nombre de journées pédagogiques, le peu de conseillers pédagogiques et l'éloignement sont des contraintes à gérer. Nous devons sans cesse faire preuve de créativité. Par contre, nos écoles, avec leurs approches collaboratives, permettent au personnel de se développer professionnellement et d'ainsi prendre conscience de leurs nombreuses compétences. Plusieurs modalités de formation et d'accompagnement sont à poursuivre et à développer telles que la visioconférence, les capsules vidéos, les webinaires... La force du groupe est impressionnante. Un dossier qui nous préoccupe et qui nécessite continuellement réflexion, adaptation et créativité est celui des services aux élèves en difficulté. Nous supportons les écoles dans les cas complexes, mais la distribution des ressources reste toujours un élément de réflexion. La grande partie de notre marge manœuvre budgétaire est dédiée aux élèves.

SERVICES INFORMATIQUES

Pour le service des technologies de l'information, avec la mise en œuvre du plan d'action numérique dans les commissions scolaires, de l'infonuagique qui prend de plus en plus d'importance et de l'évolution technologique sans cesse grandissante, les services des technologies de l'information sont d'une grande importance au sein de la commission scolaire. Le maintien et la gestion du parc informatique dans les écoles sont à poursuivre et une importance est accordée à la sécurité de l'information dans l'utilisation des ordinateurs. Les services administratifs, pour leur part, poursuivront l'implantation du logiciel Mozaïk. Plusieurs dossiers touchant les écoles sont aussi à supporter, tels que le codage, les outils d'aide, les projets multimédias, le portail Écho, l'utilisation du numérique pour l'enseignement...

SERVICES OFFERTS PAR LES PARTENAIRES POUVANT SOUTENIR L'ÉDUCATION SUR LE TERRITOIRE

Dans l'ensemble de ses secteurs, la Commission scolaire s'associe aux différents partenaires du territoire dans une intention de concertation en vue d'une meilleure complémentarité des services offerts par le milieu de l'éducation, de la santé et des services sociaux et des organismes communautaires et policiers. L'implication des acteurs communautaires et policiers du milieu est riche et positive. Ils sont présents et proactifs. Les mécanismes de collaboration sont simples et fluides. Du côté de la santé et des services sociaux, la collaboration et les différents mécanismes ont été maintenus malgré les changements et la réorganisation à la suite de la Loi 10. Nous sommes impliqués et informés de l'orientation des continuums de service et de l'évolution de la mise en place des guichets d'accès. Un enjeu plus spécifique est vécu en lien avec les difficultés et les troubles langagiers. Notre territoire présente un taux de prévalence significativement plus élevé d'enfants ayant des troubles de langage (EQDEM), ce qui impose une pression accrue sur les services. Bien que l'organisation de service intersectorielle soit bien définie, de longues listes d'attente et un long délai de prise en charge demeurent notre réalité, ce qui fait en sorte que l'intervention intensive en bas âge n'est parfois pas possible.

PERSONNEL

La Commission scolaire du Fer emploie jusqu'à environ 850 personnes durant l'année scolaire, notamment :

Catégorie d'emploi	ETP <i>(équivalent temps plein)</i>
Soutien secteur général	98
Soutien service direct aux élèves	104
Enseignants	350
Professionnels	31
Cadres	30

ENJEUX POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

- La réponse aux objectifs ministériels;
- La diplomation et la persévérance scolaire;
- La réussite en littératie et en numératie;
- La réussite aux épreuves ministérielles;
- Le dépistage;
- Les pratiques efficaces;
- La réussite des élèves à risque.

6. Orientations, objectifs ou cibles déterminés par le ministre

En vertu de l'article 459.2 de la LIP, le ministre peut déterminer, pour l'ensemble des commissions scolaires ou en fonction de la situation de l'une ou de certaines d'entre elles, des orientations, des objectifs ou des cibles devant être pris en considération dans l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire. Pour la période couverte par le plan stratégique du ministère, soit du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2022, le ministre a déterminé les deux orientations suivantes dont les commissions scolaires doivent tenir compte, dans leur plan d'engagement vers la réussite :

- **Contribuer à rehausser et maintenir les compétences en littératie de la population adulte située sur le territoire de la commission scolaire.**
- **Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour.**

Les commissions scolaires doivent également intégrer les **cinq objectifs** suivants dans leur plan d'engagement vers la réussite :

Objectif national 2030	Cible intermédiaire 2022	Situation actuelle	Indicateur
Réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves.	<u>Garçons et filles</u> : écart de 6,1 points pour l'ensemble des réseaux. <u>EHDAA et régulier</u> : écart de 25,3 points pour le réseau public seulement. <u>Écoles défavorisées</u> : écart de 6,5 points pour le réseau public seulement. <u>Élèves issus de l'immigration 1^{re} génération</u> : écart de 3 points.	<u>Garçons et filles</u> : écart de 10,1 points pour l'ensemble des réseaux. <u>EHDAA et régulier</u> : écart de 34,1 points pour le réseau public seulement. <u>Écoles défavorisées</u> : écart de 8,9 points pour le réseau public seulement. <u>Élèves issus de l'immigration 1^{re} génération</u> : écart de 4,1 points (Cohorte 2008-2009).	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans.
Ramener à 10% la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public.	Ramener à 11,4% la proportion d'élèves entrants à 13 ans ou plus au secondaire, dans un réseau public.	12,6% (Cohorte 2016-2017).	Part des élèves de 13 ans ou plus, au moment de leur entrée au secondaire (réseau public).
Porter à 90% la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification, et à 85% la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP).	Porter à 84% la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.	78,8% (Cohorte 2008-2009).	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans.
Porter à 90% le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire, dans le réseau public.	Les commissions scolaires doivent définir une cible pour 2022 à partir des données analysées à l'examen de juin 2017.	S.O.	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire.
Faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.	Faire en sorte que 85% des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.	68% des bâtiments sont dans un état satisfaisant.	Indice d'état des bâtiments du parc immobilier.

7. Orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à la commission scolaire

ORIENTATION 1

Augmenter la diplomation et la qualification des élèves jeunes et adultes

OBJECTIF 1.1

Augmenter le nombre d'élèves sortants avec un diplôme ou une attestation de qualification avant l'âge de 20 ans à 76% d'ici 2022.

OBJECTIF 1.2

Augmenter d'ici 2022, le nombre d'élèves sortants, avec un diplôme (DES ou DEP) avant l'âge de 20 ans à 71%.

INDICATEURS ET CIBLES POUR LES OBJECTIFS 1.1 À 1.2

Taux de diplomation et qualification avant l'âge de 20 ans

Types de diplôme ou qualification	Cohorte 2007-2008 suivie jusqu'en 2013-2014	Cohorte 2008-2009 suivie jusqu'en 2014-2015	Cohorte 2009-2010 suivie jusqu'en 2015-2016	Cible 2022
Diplôme et qualification	65,0%	67,4%	70,0%	76%
Diplôme (DES ou DEP)	59,6%	62,9%	65,9%	71%

Source statistiques MEES, janvier 2018

OBJECTIF 1.3

Augmenter le taux de réussite des élèves aux épreuves uniques ministérielles à 90% d'ici 2022.

INDICATEUR ET CIBLE

Taux de réussite aux épreuves uniques ministérielles

2013-2014	2014-2015	2015-2016	Cible 2022
83,9%	84,9%	89,5%	90%

Source statistiques MEES, AGIR janvier 2018

OBJECTIF 1.4

Diminuer le taux de décrochage pour passer à 8% d'ici 2022.

INDICATEUR ET CIBLE

Réduire le taux de décrochage

2013-2014	2014-2015	2015-2016	Cible 2022
12,5%	9,1%	11,6%	8%

Source statistiques projet CAR

ORIENTATION 2

Dans un souci d'équité, améliorer la réussite des élèves aux besoins particuliers

OBJECTIF 2.1

Réduire l'écart de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans en faveur des filles par rapport aux garçons à 5% d'ici 2022.

OBJECTIF 2.2

Réduire l'écart de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans en faveur des élèves réguliers par rapport aux EHDAA³ à 35% d'ici 2022.

OBJECTIF 2.3

Réduire l'écart de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans en faveur des élèves venant d'écoles favorisées par rapport aux élèves provenant d'écoles défavorisées à 20% d'ici 2022.

OBJECTIF 2.4

Réduire l'écart de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans en faveur des élèves immigrants (1^{re} génération) par rapport aux élèves non immigrants à 15% d'ici 2022.

INDICATEURS ET CIBLES POUR LES OBJECTIFS 2.1 À 2.4

Écarts de diplomation et qualification avant l'âge de 20 ans²

Types d'élèves	Cohorte 2008 suivie jusqu'en 2014-2015	Cohorte 2009 Suivie jusqu'en 2015-2016	Cibles 2022
Garçons et filles	1,0%	9,3%	5%
EHDAA ³ et régulier	51,2%	50,2%	35%
Écoles défavorisées et non défavorisées	29,1%	29,1%	20%
Immigrants et non immigrants ¹	6,1%	31,3%	15%

Source statistiques MEES, janvier 2018, tableaux en annexe

Note 1 : Contrairement à la tendance nationale, nos immigrants performant mieux, mais le nombre d'élèves touchés est minime.

Note 2 : Les données pour les autres cohortes ne sont pas accessibles.

Note 3 : Élèves ayant un plan d'intervention actif à leur entrée au secondaire.

OBJECTIF 2.6

Diminuer le pourcentage d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire à 10% d'ici 2022.

INDICATEURS ET CIBLES

Pourcentage d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire

2014-2015	2015-2016	2016-2017	Cible 2022
14,9%	16,4%	11,3%	10%

Source statistiques MEES, janvier 2018, tableaux en annexe

ORIENTATION 3

Améliorer les compétences des élèves en littérature et en numération

OBJECTIF 3.1

Atteindre, d'ici 2022, les taux de réussite aux épreuves ministérielles de français selon les indicateurs et cibles ci-dessous.

INDICATEURS ET CIBLES

Taux de réussite aux épreuves ministérielles de français

Types d'épreuve	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Cibles 2022
Écriture 4 ^e année du primaire	83,4%	91,4%	88,3%	90%
Lecture 4 ^e année du primaire	85,0%	87,8%	84,8%	90%
Écriture 6 ^e année du primaire	89,6%	91,2%	93,0%	95%
Lecture 6 ^e année du primaire	81,0%	93,4%	85,2%	90%
Écriture 2 ^e année du secondaire	93,8%	90,7%	86,3%	95%
Écriture 5 ^e année du secondaire	88,8%*	82,5%*	83,5%	90%

Source statistiques Lumix et MEES* mars 2018

OBJECTIF 3.2

Augmenter à 90%, d'ici 2022, le pourcentage d'élèves ayant un résultat final de compétence entre 70% et 100% en lecture et en écriture pour les élèves du premier cycle du primaire.

INDICATEURS ET CIBLES

Pourcentage d'élèves ayant un résultat final de compétence entre 70% et 100%

Compétence et niveau	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Cibles 2022
Lecture 1 ^{re} année du primaire	88%	83%	86%	90%
Écriture 1 ^{re} année du primaire	87%	80%	82%	90%
Lecture 2 ^e année du primaire	83%	86%	86%	90%
Écriture 2 ^e année du primaire	86%	84%	82%	90%

Source statistiques Lumix

OBJECTIF 3.3

Améliorer, d'ici 2022, les taux de réussite aux épreuves ministérielles en mathématiques selon les indicateurs et cibles ci-dessous.

INDICATEURS ET CIBLES

Taux de réussite aux épreuves ministérielles en mathématiques

Compétence et niveau	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Cibles 2022
Raisonnement en 6 ^e année du primaire	76,2%	75,2%	76,5%	85%
Résoudre en 6 ^e année du primaire	81,2%	80,3%	86,6%	90%
CST 4 ^e secondaire	48,8%	75,7%	74,3%	80%
TS 4 ^e secondaire	55,3%	77,6%	68,2%	80%
SN 4 ^e secondaire	72,4%	86,8%	81,1%	90%

Source statistiques Lumix

OBJECTIF 3.4

Augmenter, d'ici 2022, le pourcentage d'élèves ayant un résultat final de compétence entre 70% et 100% en mathématiques selon les indicateurs et cibles ci-dessous.

INDICATEURS ET CIBLES

Pourcentage d'élèves ayant un résultat sommaire entre 70% et 100%

Niveau	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Cibles 2022
2e année du primaire	88%	88%	88%	92%
4e année du primaire	79%	84%	84%	90%
6e année du primaire	76%	79%	74%	85%
1ère année secondaire	60%	62%	68%	75%
2e année du secondaire	67%	69%	75%	80%
3e année du secondaire	63%	71%	65%	75%

Source statistiques Lumix

OBJECTIF 3.5

Contribuer à rehausser et maintenir les compétences en littératie de la population adulte située sur le territoire de la commission scolaire en mettant en place un plan d'action d'ici la prochaine année.

ORIENTATION 4

Créer un climat sain, sécuritaire et bienveillant pour les élèves

OBJECTIF 4.1

Faire bouger les élèves du primaire au moins 60 minutes par jour en passant de 3 écoles à 10 écoles en 2022.

INDICATEUR ET CIBLE

Nombre d'écoles primaires faisant bouger les élèves 60 minutes par jour

2017-2018	Cible 2022
3 écoles sur 13	10 écoles sur 13

OBJECTIF 4.2

Faire en sorte que 85% des bâtiments, d'ici 2022, soient dans un état satisfaisant selon l'indice de vétusté du ministère.

INDICATEUR ET CIBLE

Indice de vétusté du ministère

2017-2018	Cible 2022
58%	85%
de nos bâtiments sont dans un état satisfaisant	de nos bâtiments seront dans un état satisfaisant

Source statistiques- Tableau des indices de vétusté du MEES

8. Déclaration contenant les objectifs de la commission scolaire quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité

MISSION

La commission scolaire organise des services éducatifs de qualité et veille à la réussite de ses élèves en leur offrant des environnements sains, bienveillants et inclusifs. Elle vise le développement du plein potentiel de chaque élève et l'atteinte du plus haut niveau de scolarisation et de qualification. Elle valorise et fait la promotion de l'éducation publique sur son territoire. Elle contribue au développement social, culturel et économique de sa région.

Elle exerce cette mission en respectant le principe de subsidiarité, dans une perspective de soutien envers les établissements d'enseignement dans l'exercice de leurs responsabilités et en veillant à la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont elle dispose. (Article 36 de la Loi 105 modifiant l'article 207.1 de la LIP.)

VISION

La commission scolaire situe l'élève au cœur de ses préoccupations et elle favorise la réussite des jeunes et des adultes, en tenant compte de leurs besoins.

Elle met de l'avant des stratégies éducatives et de gestion dans un esprit d'efficience.

Elle encourage la collaboration entre les acteurs scolaires et du milieu afin d'améliorer la réussite des élèves et ainsi contribuer socialement au développement de la communauté.

VALEURS

BIENVEILLANCE

La commission scolaire affirme que ses décisions et actions seront guidées par la bienveillance. Ceci se traduit, entre autres, par des relations interpersonnelles empreintes de respect, d'ouverture et d'écoute, d'une attention portée aux besoins de l'autre de même que d'une volonté de viser le bien-être et le bonheur d'autrui.

ÉQUITÉ

Au-delà de la parité, l'équité offre une réponse nuancée selon les contextes et les besoins des milieux et des élèves en vue d'atteindre le plein potentiel de chaque individu.

ENGAGEMENT

La commission scolaire soutient son personnel afin qu'il déploie les efforts et les stratégies nécessaires pour améliorer la réussite des élèves et le fonctionnement de l'organisation.

Elle valorise aussi chez l'élève l'effort et l'utilisation de stratégies afin qu'il maximise son plein potentiel.

NOS ENGAGEMENTS

La Commission scolaire du Fer s'engage à respecter la mission qui lui est confiée par la loi de même qu'à :

- Développer le plein potentiel des élèves dans une optique de développement global;
- Encourager l'effort et la persévérance chez ses élèves;
- Favoriser et valoriser l'implication des parents à toutes les étapes du cheminement scolaire de l'enfant;
- Soutenir son personnel et ses établissements dans la mise en œuvre de services éducatifs diversifiés, de qualité et accessibles à toutes les clientèles qu'elle dessert, jeunes et adultes;
- Rendre disponibles et accessibles des services de qualité, diversifiés et équitables sur tout le territoire de la commission scolaire;
- Gérer les ressources de manière efficiente et équitable;
- Valoriser et soutenir le développement professionnel du personnel à l'intérieur d'un climat de travail positif et bienveillant;
- Soutenir et accompagner le personnel des établissements en favorisant la réalisation des projets éducatifs;
- Jouer un rôle de partenaire majeur dans la vie professionnelle, sociale, économique et culturelle de sa communauté.

SERVICES OFFERTS

La commission scolaire offre, sur son territoire, les services prévus dans la Loi sur l'instruction publique.

Ces services sont notamment :

- Éducation préscolaire 4 et 5 ans.
- Enseignement primaire et secondaire.
- Formation générale des adultes.
- Formation professionnelle.
- Formation à la population et aux entreprises.
- Services éducatifs complémentaires, dont les différents services spécialisés pour la clientèle vulnérable.
- Services de garde scolaire.
- Services de transport et de surveillance.

PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES PLAINTES

La commission scolaire a une procédure de traitement des plaintes disponible sur son site Web www.csdufer.qc.ca. Elle peut également être obtenue en version papier; la demande doit simplement être faite soit par téléphone (418) 968-9901 ou en se présentant à la réception du centre administratif.

COORDONNÉES ET HEURES D'OUVERTURE

Commission scolaire du Fer – centre administratif
30, rue Comeau
Sept-Îles (Québec) G4R 4N2
418-968-9901

Du lundi au vendredi, de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Un horaire spécial est habituellement mis en place pour la période estivale.

9. Signataires du plan d'engagement vers la réussite

Signé à Sept-Îles, le 18 juin 2018



Rodrigue Vigneault
Président
Commission scolaire du Fer



Lucien Maltais
Directeur général
Commission scolaire du Fer

ANNEXE 1

TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION DE DIFFÉRENTS GROUPES D'ÉLÈVES

OBJECTIF 2 : Réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves

Source : Taux de diplomation et de qualification par cohorte de nouveaux inscrits au secondaire selon la durée des études (5 ans, 6 ans et 7 ans), cohortes de 2008 et 2009

Écarts entre les garçons et les filles	Âge à l'entrée du secondaire (au 30 septembre)	Cohorte 2008 suivie jusqu'en 2014-2015					Cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016				
		5 ans	6 ans	7 ans		5 ans	6 ans	7 ans			
		Total	Total	Total	Maculin	Féminin	Total	Total	Total	Maculin	Féminin
Ensemble du Québec	12 ans et moins	69,3	78,1	81,9	77,1	86,6	71,1	79,8	83,4	79,3	87,4
	13 ans et plus	34,8	44,0	49,9	48,1	52,4	34,8	45,2	51,1	49,9	52,8
	Total	65,9	74,8	78,8	73,8	83,9	67,4	76,3	80,1	75,8	84,4
Réseau public	12 ans et moins	63,5	73,7	78,3	73,0	83,7	65,5	75,7	80,0	75,5	84,6
	13 ans et plus	33,3	42,6	48,5	46,9	50,8	33,8	44,2	50,4	49,2	52,2
	Total	60,1	70,2	74,9	69,6	80,6	61,7	72,0	76,5	71,9	81,4
Commission scolaire du Fer	12 ans et moins	58,6	69,2	74,2	74,2	74,1	67,0	74,7	78,8	73,1	83,5
	13 ans et plus	13,7	21,6	27,5	34,5	18,2	16,1	21,4	23,2	29,0	16,0
	Total	52,1	62,3	67,4	67,9	66,9	58,9	66,2	70,0	65,0	74,3

Écarts entre les élèves HDAA et les élèves ordinaires	Groupes d'élèves selon qu'ils avaient ou non un plan d'intervention actif à leur entrée au secondaire	Cohorte 2008 suivie jusqu'en 2014-2015					Cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016				
		5 ans	6 ans	7 ans		5 ans	6 ans	7 ans			
		Total	Total	Total	Maculin	Féminin	Total	Total	Total	Maculin	Féminin
Réseau public	Élèves ordinaires	69,0	78,4	82,4	78,6	85,8	71,0	80,1	83,8	80,4	86,9
	Total EHDA	28,8	41,2	48,3	46,5	51,8	31,0	44,6	51,8	50,7	53,7
	Total	60,1	70,2	74,9	69,6	80,6	61,7	72,0	76,5	71,9	81,4
Commission scolaire du Fer	Élèves ordinaires	61,0	71,8	77,0	76,6	77,5	67,3	74,3	78,5	75,6	80,6
	Total EHDA	13,6	21,2	25,8	35,9	11,1	18,3	26,7	28,3	33,3	16,7
	Total	52,1	62,3	67,4	67,9	66,9	58,9	66,2	70,0	65,0	74,3

Écarts entre les élèves immigrants de première génération et les autres élèves	Statut des élèves (immigration)	Cohorte 2008 suivie jusqu'en 2014-2015					Cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016				
		5 ans	6 ans	7 ans		5 ans	6 ans	7 ans			
		Total	Total	Total	Maculin	Féminin	Total	Total	Total	Maculin	Féminin
Ensemble du Québec	Immigrants de première génération	61,9	70,9	75,0	69,7	79,9	63,0	72,6	76,4	72,7	79,7
	Immigrants de deuxième génération	69,3	79,9	84,0	79,5	88,6	70,0	80,2	84,3	81,3	87,5
	Non immigrants	66,9	75,0	78,8	73,8	84,0	68,5	76,7	80,3	75,8	85,0
	Total	65,9	74,8	78,8	73,8	83,9	67,4	76,3	80,1	75,8	84,4
Réseau public	Immigrants de première génération	57,6	68,0	73,0	67,5	78,2	59,0	70,3	74,8	71,3	78,1
	Immigrants de deuxième génération	64,0	76,5	81,5	76,6	87,0	64,7	76,7	82,0	78,9	85,5
	Non immigrants	60,2	69,4	74,0	68,5	79,8	62,3	71,7	76,0	71,0	81,4
	Total	60,1	70,2	74,9	69,6	80,6	61,7	72,0	76,5	71,9	81,4
Commission scolaire du Fer	Immigrants de première génération	57,1	71,4	71,4	66,7	75,0	75,0	100,0	100,0	N/A	100,0
	Immigrants de deuxième génération	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	100,0	100,0	100,0	N/A	100,0
	Non immigrants	51,2	59,7	65,3	64,1	66,7	58,9	64,2	68,7	68,1	69,3
	Total	52,1	62,3	67,4	67,9	66,9	58,9	66,2	70,0	65,0	74,3

Écarts entre les élèves selon l'indice de défavorisation de l'école fréquentée	Le milieu est défini par l'indice de défavorisation IMSE de l'école où l'élève s'est inscrit au 30 septembre en première secondaire	Cohorte 2008 suivie jusqu'en 2014-2015					Cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016				
		5 ans	6 ans	7 ans		5 ans	6 ans	7 ans			
		Total	Total	Total	Maculin	Féminin	Total	Total	Total	Maculin	Féminin
Réseau public	Milieux favorisés	67,8	77,1	81,0	75,6	86,7	70,0	78,9	82,6	78,2	87,3
	Milieux intermédiaires	61,7	71,1	75,6	70,4	81,2	63,3	73,2	77,4	72,4	82,7
	Milieux défavorisés	51,6	63,2	69,0	63,6	74,6	52,7	64,6	70,3	66,0	74,9
	Total	60,1	70,2	74,9	69,6	80,6	61,7	72,0	76,5	71,9	81,4
Commission scolaire du Fer	Milieux favorisés	57,9	81,6	84,2	91,3	73,3	73,7	92,1	97,4	94,4	100,0
	Milieux intermédiaires	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	Milieux défavorisés	51,4	60,0	65,4	64,6	66,2	57,0	63,0	66,6	61,3	71,2
	Total	52,1	62,3	67,4	67,9	66,9	58,9	66,2	70,0	65,0	74,3

Notes :

- Les milieux favorisés incluent les écoles ayant un indice de défavorisation IMSE de rangs déciles 1, 2 ou 3.
- Les milieux intermédiaires incluent les écoles ayant un indice de défavorisation IMSE de rangs déciles 4, 5, 6 ou 7.
- Les milieux défavorisés incluent les écoles ayant un indice de défavorisation IMSE de rangs déciles 8, 9 ou 10.

N/A : Non applicable, puisqu'il n'y a aucun nouveau inscrit qui possède les caractéristiques observées

S.O. : Sans objet, puisqu'aucun indice de défavorisation n'est calculé pour les écoles des commissions scolaires à statut particulier

Annexe 2

DÉFINITIONS

- Contexte :** La description du contexte s'appuie sur une analyse de l'environnement interne et externe dans lequel agit l'organisation. On y trouve brièvement exposés les facteurs significatifs, les besoins, les attentes et les préoccupations majeures des citoyennes et des citoyens, les tendances sociales, économiques, démographiques et technologiques qui exerceront une influence sur les stratégies mises en place par l'organisation pour la période couverte. L'analyse du contexte permet de cerner les différents enjeux auxquels l'organisation sera confrontée et sur lesquels elle va s'appuyer pour déterminer des orientations et des objectifs.
- Enjeu :** Un enjeu découle du contexte. Il représente ce que l'organisation, ses clientèles et ses partenaires peuvent perdre ou gagner selon les stratégies mises en place. Il sert à structurer les orientations. La formulation d'un enjeu se fait dans un bref énoncé de quelques mots et ne contient pas de verbe.
- Orientation :** Une orientation permet à une organisation d'affirmer les intentions qui marqueront la réalisation de sa mission. Elle traduit les priorités de l'organisation. Elle est rattachée à un enjeu et doit présenter les caractéristiques suivantes :
- elle doit être introduite par un seul verbe d'action;
 - elle doit véhiculer une idée maîtresse;
 - elle doit être claire et concise.
- Objectif :** Un objectif constitue un engagement prioritaire de l'organisation pour la période couverte par l'outil stratégique. Il énonce les changements précis et mesurables que l'activité de l'organisation devrait produire. Il est formulé en termes de résultats perceptibles et significatifs pour les clientèles et constitue la base de la reddition de comptes. Il doit présenter les caractéristiques suivantes :
- il doit être introduit par un seul verbe d'action;
 - il doit véhiculer une seule idée;
 - il doit préciser la population ciblée;
 - il doit rendre explicite le résultat visé.
- Indicateur :** Un indicateur est une information ou une mesure d'ordre quantitatif ou qualitatif qui permet d'évaluer les progrès accomplis dans l'atteinte d'un objectif. Il existe plusieurs types d'indicateurs, dont des indicateurs de performance qui sont directement liés aux résultats visés par un objectif ainsi que des indicateurs de mise en œuvre qui sont associés aux moyens et aux ressources utilisés pour atteindre un objectif. Un indicateur doit présenter les caractéristiques suivantes :
- il doit être précis et clair par rapport au résultat visé;
 - il doit mesurer qu'un seul aspect à la fois;
 - il doit reposer sur des données fiables et récurrentes.
- Les indicateurs constituent une composante essentielle de la gestion axée sur les résultats.
- Cible :** Une cible est associée à un indicateur et désigne le résultat visé par l'objectif. Elle doit être précise et normalement quantifiable, mais on peut fixer une cible qualitative lorsque la mesure s'avère impraticable ou inappropriée.

IMSE : L'IMSE (INDICE DE MILIEU SOCIO-ÉCONOMIQUE) est constitué de la proportion des familles avec enfants dont la mère n'a pas de diplôme, certificat ou grade (ce qui représente les deux tiers du poids de l'indice) et la proportion de ménages dont les parents n'étaient pas à l'emploi durant la semaine de référence du recensement canadien (ce qui représente le tiers du poids de l'indice).

Subsidiarité : On entend par «principe de subsidiarité» le principe selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité en recherchant une répartition adéquate des lieux de décision et en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des élèves, des autres personnes ou des communautés concernés